

## RAPPORT DU CEI AUX PORTEURS DE PARTS

Au 30 juin 2020

Mesdames et Messieurs les porteurs de parts,

Les membres du comité d'examen indépendant (le « CEI ») des organismes de placement collectif gérés par Gestion d'actifs 1832 (le « gestionnaire ») ont le plaisir de vous présenter le rapport annuel destiné aux porteurs de parts des fonds énumérés à l'annexe A ci-jointe (collectivement, les « Fonds » ou, individuellement, un « Fonds »), pour l'exercice clos le 30 juin 2020.

Les organismes de réglementation des valeurs mobilières ont confié au CEI le mandat de passer en revue les questions de conflit d'intérêts liées aux organismes de placement collectif que le gestionnaire a relevées et soumises au CEI et de donner son approbation ou d'émettre ses recommandations en fonction de la question de conflit d'intérêts. Le CEI se concentre sur la question de savoir si la mesure proposée par le gestionnaire donne un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Au moins une fois l'an, le CEI passe en revue et évalue l'adéquation et l'efficacité des politiques et procédures du gestionnaire concernant les questions de conflit d'intérêts relatives aux Fonds. Le CEI procède également, une fois l'an, à une auto-évaluation de son indépendance, de sa rémunération et de son efficacité.

Les membres du CEI se réjouissent à l'idée de continuer à servir le mieux possible les intérêts des Fonds et de travailler de façon efficace et transparente avec le gestionnaire.

**« Carol S. Perry »**

Carol S. Perry  
Présidente du comité d'examen indépendant

**Biographies des membres du CEI**  
**Date d'entrée en service et durée de service**

<b>Membre du CEI</b>	<b>Entrée en service</b>	<b>Durée de service</b>
<b><i>Stephen Griggs</i></b>	<b><i>15 mai 2018</i></b>	<b><i>2 ans, 1 mois</i></b>
<p>M. Griggs est le chef de la direction de Smoothwater Capital Corporation, société d'investissement privée. Il est président exécutif du conseil d'administration de Genesis Land Development Corp., société cotée à la TSX, et président du conseil d'administration de Haventree Bank, banque régie au niveau fédéral et contrôlée par Smoothwater. M. Griggs a aussi occupé des postes de haute direction auprès de OPTrust, de Legg Mason Canada Inc. et de deux sociétés d'épargne collective canadiennes de premier plan. Il a aussi été pendant trois ans directeur exécutif de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance. M. Griggs a aussi été un associé du cabinet torontois Smith Lyons (maintenant Gowlings) en droit des valeurs mobilières et en droit commercial et des sociétés jusqu'en 1994. Il demeure un membre du Barreau de l'Ontario et est titulaire d'un J.D. de la Faculté de droit de l'Université de Toronto. Il a été professeur adjoint à la Osgoode Hall Law School, où il a enseigné dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, et il donne des conférences au Directors College.</p>		
<b><i>Simon Hitzig</i></b>	<b><i>1<sup>er</sup> novembre 2013</i></b>	<b><i>6 ans, 8 mois</i></b>
<p>M. Hitzig est président et chef de la direction d'Accord Financial Corp., société financière commerciale indépendante cotée à la TSX, située à Toronto. Avant de se joindre à Accord Financial Corp., M. Hitzig s'est joint à Dynamic Funds™ en 1987, société qui faisait partie de DundeeWealth Inc. à ce moment-là. Sur deux décennies, jusqu'en 2009, M. Hitzig a occupé des postes de direction relatifs au marketing, au développement de produits et aux stratégies de distribution. M. Hitzig a obtenu son MBA à l'Université de Georgetown, à Washington (DC) et un BA de l'Université York, à Toronto.</p>		
<b><i>Heather Hunter</i></b>	<b><i>15 mai 2018</i></b>	<b><i>2 ans, 1 mois</i></b>
<p>Mme Hunter possède plus de 40 ans d'expérience dans le secteur de l'investissement, et plus récemment à titre de vice-présidente et chef de service des actions canadiennes chez Invesco, gestionnaire d'investissements mondial, d'où elle a récemment pris sa retraite. Auparavant, Mme Hunter a occupé des postes de direction au Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et à la Confederation Life. Elle a été administratrice chez Maple Leaf Foods et NexGen Financial Corporation. Mme Hunter a reçu une médaille du jubilé de diamant de la Reine pour sa contribution aux Timbres de Pâques de l'Ontario comme administratrice et présidente du conseil. Elle est membre du comité consultatif en matière d'investissement de l'Université de Toronto et des comités d'investissement de la Baycrest Foundation et de la Laidlaw Foundation. Mme Hunter a obtenu un baccalauréat spécialisé de l'Université McGill et un MBA de l'Université Western Ontario et elle est analyste financière agréée.</p>		
<b><i>Carol S. Perry</i></b> <b><i>Présidente du CEI</i></b>	<b><i>1<sup>er</sup> novembre 2011</i></b>	<b><i>8 ans, 8 mois</i></b>
<p>Mme Perry est administratrice d'entreprise. Auparavant, elle a été commissaire à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, où elle a fait partie de panels d'arbitrage et agi comme administratrice et présidente du conseil du comité de gouvernance et de nomination. Possédant plus de 20 années d'expérience dans le secteur des services financiers à titre de spécialiste des services de banque d'investissement, Mme Perry a occupé des postes de direction chez RBC Marchés des capitaux, Richardson Greenshields of Canada Limited et CIBC Marchés mondiaux, et elle a par la suite fondé MaxxCap Corporate Finance Inc., société de conseil financier. Mme Perry a obtenu un MBA de l'Université de Toronto, un B. Eng. (électricité) de l'Université Western Ontario et elle est un IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.</p>		

<i>Jennifer Witterick</i>	<i>1<sup>er</sup> mai 2016</i>	<i>4 ans, 2 mois</i>
Mme Witterick est active dans le secteur de l'investissement depuis 30 ans. Elle est la fondatrice et le chef de la direction de Sky Investment Counsel et a été associée chez Foyston, Gordon & Payne et chez Hamlin Watsa Investment Counsel. Mme Witterick a antérieurement été la présidente de la CFA Society Toronto et elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés, où elle détient le titre de IAS.A. Elle est analyste financière agréée et diplômée de l'Université Western Ontario. Mme Witterick est maintenant une auteure à succès internationale.		

Le CEI exerce les fonctions de comité d'examen indépendant des Fonds Scotia, des Fonds privés Scotia, des Portefeuilles Apogée, des FNB Scotia, des Fonds Dynamique et du Programme d'investissement Marquis. Chaque membre du CEI est également membre du comité d'examen indépendant des fonds en gestion commune gérés par Jarislowsky, Fraser Limitée, filiale de La Banque de Nouvelle-Écosse. En outre, chaque membre du CEI siège également aux comités d'examen indépendants des Fonds MD et des Fonds collectifs GPPMD ainsi que des Fonds MD en gestion commune gérés par Gestion financière MD Inc., filiale de La Banque de Nouvelle-Écosse. Stephen Griggs est aussi membre du comité d'examen indépendant de Gestion d'investissements Tangerine Inc., filiale de La Banque de Nouvelle-Écosse. Aucun des membres du CEI n'est membre d'un comité d'examen indépendant des fonds d'investissement gérés par un gestionnaire de fonds d'investissement qui ne fait pas partie du groupe de La Banque de Nouvelle-Écosse.

---

## **Avoirs**

### **a) Fonds**

Au 30 juin 2020, l'ensemble des membres du CEI détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, des parts des Fonds dont le total, toutes catégories confondues, n'excédait pas 10 pour cent.

### **b) Gestionnaire**

Au 30 juin 2020, aucun membre du CEI ne détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, des titres avec droit de vote ou des titres de participation du gestionnaire, toutes catégories et séries confondues.

### **c) Fournisseurs de services**

Au 30 juin 2020, le pourcentage des titres de chaque catégorie ou série de titres avec droit de vote ou des titres de participation de La Banque de Nouvelle-Écosse ou de toute autre entreprise ou entité fournissant des services aux Fonds ou au gestionnaire détenus en propriété effective directement ou indirectement, au total, par l'ensemble des membres du CEI était inférieur à 0,01 %.

## **Rémunération et indemnisation**

La rémunération totale versée par les Fonds au CEI pour la période couverte par le rapport était de 158 035,63 \$. Ce montant a été réparti entre les Fonds.

Aucune indemnité n'a été versée au CEI par le gestionnaire des Fonds pour la période couverte par le rapport.

Au moins une fois l'an, le CEI passe en revue sa rémunération en tenant compte des éléments suivants :

1. l'intérêt supérieur des Fonds;
2. les meilleures pratiques du secteur, y compris les moyennes et les enquêtes menées au sein du secteur concernant la rémunération des CEI;
3. le nombre, la nature et la complexité des organismes de placement collectif à l'égard desquels le CEI exerce ses fonctions;
4. la nature du travail et la somme de travail de chaque membre du CEI, y compris le temps et l'énergie que chaque membre est censé consacrer à ses fonctions;
5. les recommandations du gestionnaire sur la rémunération du CEI.

### **Questions de conflit d'intérêts**

Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (la « période couverte par le rapport »), le CEI a examiné des questions de conflit d'intérêts que lui a soumises le gestionnaire pour qu'il formule des recommandations ou, le cas échéant, donne son approbation aux termes de sa charte et conformément aux exigences des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières prévues au Règlement 81-107 (le « Règlement 81-107 ») à l'égard des comités d'examen indépendants des organismes de placement collectif dont les titres sont offerts au public. Le CEI examine les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises et formule des recommandations au gestionnaire quant à savoir s'il estime que la mesure proposée par le gestionnaire donne un résultat juste et raisonnable pour les Fonds concernés. S'il y a lieu, le CEI donne des instructions permanentes au gestionnaire qui permettent à ce dernier d'agir de façon continue relativement à une question de conflit d'intérêts donnée, en se conformant bien sûr aux politiques et aux procédures établies pour traiter ces questions et en tenant régulièrement le CEI au courant de l'évolution de la situation.

Le gestionnaire a l'obligation d'aviser le CEI de toute circonstance où, dans le cadre d'un conflit d'intérêts, il n'a pas respecté une condition imposée par le CEI au moyen d'une approbation ou d'une recommandation. Le gestionnaire est également tenu d'informer le CEI s'il a l'intention d'agir relativement à une question de conflit d'intérêts lorsque le CEI n'a pas formulé de recommandation favorable. À la date du présent rapport, le gestionnaire a informé le CEI qu'il n'est pas au courant de telles circonstances. Le CEI est tenu d'aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières s'il juge qu'une action du gestionnaire n'a pas été menée conformément aux conditions de son approbation. Aucune déclaration de cet ordre n'a été nécessaire.

### **Approbatons**

Comme le permettent les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, y compris le Règlement 81-107 et une dispense accordée par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, au cours de la période couverte par le rapport, le CEI a donné son approbation, sous forme d'instructions permanentes, pour que les Fonds, sous réserve de certaines modalités, puissent :

1. ***conclure une convention de courtier principal avec une partie liée***, cette approbation permettant aux Fonds de conclure une entente avec une partie liée, dont Scotia Capitaux Inc., pour qu'elle agisse comme courtier principal des Fonds;
2. ***effectuer des opérations en nature***, cette approbation permettant l'achat ou le rachat de parts ou d'actions d'un Fonds en contrepartie de titres en portefeuille remis au Fonds ou par celui-ci, par opposition à une contrepartie en espèces;
3. ***réaliser des opérations entre fonds***, cette approbation permettant d'acheter ou de vendre des titres à un autre Fonds, à un fonds en gestion commune ou à un compte séparé géré par le gestionnaire (aussi appelées « opérations croisées »);
4. ***négoier avec une partie liée comme contrepartiste***, cette approbation permettant d'acheter ou de vendre des titres à partir ou en provenance du compte d'une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc., quand la partie liée agit pour son propre compte comme contrepartiste;
5. ***acheter, détenir et vendre des titres d'une partie liée***, cette approbation permettant d'investir tant dans des titres de participation que dans des titres de créance d'émetteurs liés, y compris des titres émis par La Banque de Nouvelle-Écosse; et
6. ***acheter des titres pour lesquels une partie liée est le preneur ferme***, cette approbation permettant d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc., est le preneur ferme relativement au placement de ces titres et dans la période de 60 jours suivant la réalisation du placement de ces titres.

### **Recommandations**

Au cours de la période couverte par le rapport, le CEI a formulé des recommandations favorables, sous forme d'instructions permanentes, à l'égard des questions de conflit d'intérêts suivantes, que le gestionnaire avait relevées à son intention :

1. ***Acquisition de titres d'un fonds sous-jacent lié***, prévoit les circonstances et les critères pour les investissements dans d'autres Fonds gérés par le gestionnaire;
2. ***Négociation à titre de mandataire avec une partie liée***, prévoit les circonstances et les modalités de négociation en vertu desquelles des commissions sont payées par les Fonds à une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc., en sa capacité de courtier, pour l'exécution d'opérations sur titres;
3. ***Personnel occupant plusieurs emplois***, prévoit les circonstances et les modalités en vertu desquelles certains employés du gestionnaire occupent un poste, y compris un poste d'administrateur, chez un autre employeur;
4. ***Opérations sur dérivés de gré à gré avec une partie liée***, prévoit les circonstances et les modalités de négociation en vertu desquelles des commissions, des paiements échelonnés ou d'autres frais d'opérations sont payés par les Fonds à une partie liée, y compris Scotia Capital Inc., en sa capacité de courtier ou de contrepartiste, pour la conclusion d'opérations sur dérivés de gré à gré;

- 5 **Attribution des charges**, prévoit la façon dont les frais d'exploitation admissibles des Fonds sont imputés, répartis et recouvrés;
- 6 **Opérations personnelles des employés**, prévoit la façon dont les opérations personnelles de certains employés du gestionnaire sont restreintes et surveillées;
- 7 **Correction d'erreurs**, prévoit la façon dont des erreurs de négociation, d'évaluation ou autres faites à l'égard d'un Fonds sont relevées et corrigées;
- 8 **Juste répartition**, prévoit la façon dont les occasions d'investissement sont réparties entre les Fonds;
- 9 **Juste évaluation**, prévoit la façon dont les éléments d'actif du portefeuille sont évalués aux fins du calcul de la valeur liquidative des Fonds;
- 10 **Cadeaux et divertissements**, prévoit les directives relativement à l'acceptation de cadeaux et de divertissements par les employés du gestionnaire;
- 11 **Opérations importantes**, prévoit les critères utilisés par le gestionnaire pour négocier les modalités relatives aux opérations importantes avec des porteurs de parts ou des actionnaires;
- 12 **Impartition à des parties liées**, prévoit les cas et les critères dans le cadre desquels les services des Fonds sont impartis à une partie liée en contrepartie d'honoraires;
- 13 **Surveillance des conseillers en valeurs**, prévoit les critères et le processus relatifs à la sélection et à la surveillance des conseillers en valeurs, y compris les sous-conseillers externes;
- 14 **Vote par procuration**, prévoit les critères et le processus dans le cadre desquels les droits de vote visés représentés par les procurations reçues par le Fonds relativement à une partie liée, y compris La Banque de Nouvelle-Écosse, sont exercés;
- 15 **Rachat de titres des Fonds**, prévoit les critères et les circonstances dans le cadre desquels le gestionnaire rachète des parts ou des actions d'un Fonds détenues pour son propre compte, y compris des investissements dans des capitaux de lancement;
- 16 **Opérations à court terme**, prévoit le processus établi pour repérer les cas de négociation excessive parmi les porteurs de parts ou les actionnaires sur des parts ou des actions des Fonds;
- 17 **Emploi du courtage sur les titres gérés**, prévoit la façon dont les services admissibles de recherche et d'exécution d'ordres utiles à la gestion des Fonds sont obtenus au moyen de commissions versées par les Fonds dans le cadre de l'exécution d'opérations sur titres;
- 18 **Opération de change avec une partie liée**, prévoit les circonstances et les modalités de négociation dans le cadre desquelles des paiements échelonnés ou d'autres frais d'opérations sont payés par les Fonds à une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc. en sa capacité de courtier, pour l'exécution d'opérations de change.

Par une résolution écrite datée du 23 janvier 2020, le CEI a approuvé une souscription en nature au Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre à partir des Fonds d'investissement Dynamique suivants : Catégorie Valeur équilibrée Dynamique, Fonds équilibré Blue Chip Dynamique, Fonds Valeur équilibré Dynamique, Portefeuille d'obligations institutionnel Marquis, Fonds de rendement stratégique Dynamique, Catégorie de rendement stratégique Dynamique, Fonds de revenu de dividendes Dynamique, Catégorie de revenu de dividendes Dynamique, Fonds d'obligations Avantage Dynamique et Catégorie d'obligations Avantage Dynamique.

Par une résolution écrite datée du 11 mars 2020, le CEI a donné une recommandation favorable à la proposition du gestionnaire visant à changer le conseiller en valeurs du Portefeuille d'actions canadiennes institutionnel Marquis. Le gestionnaire remplacera un sous-conseiller en valeurs tiers.

Par une résolution écrite datée du 11 mars 2020, le CEI a approuvé des opérations liées au lancement prévu de deux organismes de placement collectif pour lesquels Scotia Capitaux Inc., un membre du même groupe que le gestionnaire, agira comme courtier principal et les fonds pourraient souhaiter faire des emprunts auprès de Scotia Capitaux Inc.

Par une résolution écrite datée du 8 avril 2020, le CEI a donné une recommandation favorable pour le regroupement de parts du Fonds de revenu énergétique Dynamique.

Par une résolution écrite datée du 3 juin 2020, le CEI a annulé l'instruction permanente et la politique visant les « Placements interdits » en réponse à la recommandation du gestionnaire selon laquelle la question des conflits d'intérêts est traitée de façon appropriée dans d'autres instructions permanentes et cette instruction permanente n'était plus nécessaire.

Par une résolution écrite datée du 3 juin 2020, le CEI a approuvé une nouvelle instruction permanente, « Conclure une convention de courtier principal avec une partie liée », et a examiné la politique qui y est associée.

Par une résolution écrite datée du 3 juin 2020, le CEI a approuvé une nouvelle instruction permanente, « Cadeaux et divertissements », et a examiné la politique qui y est associée.

## **Annexe « A » Les Fonds**

### **FONDS DYNAMIQUE**

Fonds d'actions Asie-Pacifique Dynamique  
Fonds équilibré Blue Chip Dynamique  
Fonds d'actions Blue Chip Dynamique  
Fonds d'actions européennes Dynamique  
Fonds mondial équilibré Dynamique  
Fonds d'actions mondiales Dynamique  
Fonds d'actions internationales Dynamique  
Fonds de dividendes Dynamique  
Fonds de revenu de dividendes Dynamique  
Fonds d'actions mondiales productives de revenu Dynamique  
Fonds de rendement stratégique mondial Dynamique  
Fonds d'actions productives de revenu Dynamique  
Fonds de petites entreprises Dynamique  
Fonds de rendement stratégique Dynamique  
Fonds de dividendes américains Avantage Dynamique  
Fonds d'actions américaines productives de revenu Dynamique  
Fonds de revenu mensuel américain Dynamique  
Fonds de rendement stratégique américain Dynamique  
Fonds d'obligations Avantage Dynamique  
Fonds d'obligations canadiennes Dynamique  
Fonds de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique  
Fonds de titres de créance diversifiés Dynamique  
Fonds d'obligations à haut rendement Dynamique  
Fonds de titres de qualité à taux variable Dynamique  
Fonds du marché monétaire Dynamique  
Fonds d'obligations à court terme Dynamique  
Fonds d'obligations à rendement total Dynamique  
Fonds Croissance américaine Power Dynamique  
Fonds équilibré Power Dynamique  
Fonds Croissance canadienne Power Dynamique  
Fonds Croissance mondiale Power Dynamique  
Fonds de petites sociétés Power Dynamique  
Fonds de rendement spécialisé Dynamique  
Fonds diversifié d'actif réel Dynamique  
Fonds d'achats périodiques Dynamique  
Fonds de revenu énergétique Dynamique  
Fonds de services financiers Dynamique  
Fonds mondial tout-terrain Dynamique  
Fonds mondial d'infrastructures Dynamique  
Fonds immobilier mondial Dynamique  
Fonds de métaux précieux Dynamique  
Fonds de rendement à prime Dynamique  
Fonds américain Dynamique  
Fonds canadien de dividendes Dynamique  
Fonds de dividendes Avantage Dynamique  
Fonds mondial de répartition d'actif Dynamique  
Fonds mondial de découverte Dynamique  
Fonds mondial de dividendes Dynamique  
Fonds Valeur équilibré Dynamique  
Fonds Valeur du Canada Dynamique  
Portefeuille Croissance équilibrée DynamiqueUltra

Portefeuille Revenu équilibré DynamiqueUltra  
Portefeuille équilibré DynamiqueUltra  
Portefeuille défensif DynamiqueUltra  
Portefeuille Actions DynamiqueUltra  
Portefeuille Croissance DynamiqueUltra  
Catégorie de revenu de dividendes Dynamique  
Catégorie de rendement stratégique Dynamique  
Catégorie d'obligations Avantage Dynamique  
Catégorie de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique  
Catégorie Marché monétaire Dynamique  
Catégorie de rendement d'actions privilégiées Dynamique  
Catégorie d'obligations à rendement total Dynamique  
Catégorie Croissance américaine Power Dynamique  
Catégorie mondiale équilibrée Power Dynamique  
Catégorie Croissance mondiale Power Dynamique  
Catégorie mondiale navigateur Power Dynamique  
Catégorie équilibrée américaine Dynamique  
Catégorie américaine Dynamique  
Catégorie Valeur canadienne Dynamique  
Catégorie de dividendes Avantage Dynamique  
Catégorie mondiale de répartition d'actif Dynamique  
Catégorie mondiale de découverte Dynamique  
Catégorie mondiale de dividendes Dynamique  
Catégorie Valeur équilibrée Dynamique  
Catégorie de rendement spécialisé Dynamique  
Catégorie mondiale d'infrastructures Dynamique  
Catégorie de rendement à prime Dynamique  
Catégorie d'énergie stratégique Dynamique  
Catégorie aurifère stratégique Dynamique  
Catégorie de ressources stratégique Dynamique  
Catégorie secteurs américains Dynamique  
Portefeuille Catégorie équilibrée DynamiqueUltra  
Portefeuille Catégorie croissance équilibrée DynamiqueUltra  
Portefeuille Catégorie prudente DynamiqueUltra  
Portefeuille Catégorie Actions DynamiqueUltra  
Portefeuille Catégorie Croissance DynamiqueUltra  
Catégorie Croissance mondiale Power PGD  
Catégorie de ressources PGD  
Catégorie Valeur équilibrée PGD

### **MANDATS PRIVÉS DE PLACEMENT DYNAMIQUE**

Mandat privé actif d'obligations de base Dynamique  
Mandat privé de stratégies actives de crédit Dynamique  
Mandat privé Catégorie de gestion des risques spécialisée Dynamique  
Mandat privé de répartition d'actif Dynamique  
Mandat privé Catégorie d'actions canadiennes Dynamique  
Mandat privé de rendement prudent Dynamique  
Mandat privé Catégorie de rendement prudent Dynamique  
Mandat privé Catégorie d'actions mondiales Dynamique  
Mandat privé de rendement mondial Dynamique  
Mandat privé Catégorie de rendement mondial Dynamique  
Mandat privé de dividendes internationaux Dynamique  
Mandat privé de dividendes nord-américains Dynamique  
Mandat privé d'obligations à prime Dynamique  
Mandat privé Catégorie d'obligations à prime Dynamique

Mandat privé tactique d'obligations Dynamique  
Mandat privé Catégorie d'actions américaines Dynamique

**OPC ALTERNATIFS DYNAMIQUE**

Fonds de performance Alpha II Dynamique  
Fonds à rendement absolu de titres de créance II Dynamique  
Mandat privé spécialisé liquide Dynamique  
Fonds de rendement à prime PLUS Dynamique  
Fonds de revenu immobilier et infrastructure II Dynamique

**PROGRAMME DE PLACEMENT MARQUIS**

Portefeuille équilibré institutionnel Marquis  
Portefeuille de croissance équilibrée institutionnel Marquis  
Portefeuille de croissance institutionnel Marquis  
Portefeuille d'actions institutionnel Marquis  
Portefeuille d'actions canadiennes institutionnel Marquis  
Portefeuille d'actions mondiales institutionnel Marquis  
Portefeuille d'obligations institutionnel Marquis  
Portefeuille équilibré Marquis  
Portefeuille Catégorie équilibrée Marquis  
Portefeuille de croissance équilibrée Marquis  
Portefeuille Catégorie de croissance équilibrée Marquis  
Portefeuille de croissance Marquis  
Portefeuille d'actions Marquis  
Portefeuille de revenu équilibré Marquis